

Maisons-Alfort, le 18/04/2024

Conclusions de l'évaluation

relatives à une demande de changement majeur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché pour la famille de produits biocides SANYTOL DETACHANT FRESH à base d'acide peracétique produit à partir de tétraacétyléthylènediamine et de percarbonate de sodium, de la société GRUPO AC MARCA S.L.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA FAMILLE DE PRODUITS

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande de changement majeur pour la famille de produits biocides SANYTOL DETACHANT FRESH de la société GRUPO AC MARCA S.L.

Les produits de la famille SANYTOL DETACHANT FRESH à base d'acide peracétique produit à partir de tétraacétyléthylènediamine et de percarbonate de sodium¹ sont des types de produit², destinés à lutter contre les bactéries, levures et virus. Les produits de la famille se présentent sous forme de granulés solubles dans l'eau destinés à la désinfection du linge à la main et en machine à laver pour des utilisateurs non professionnels.

La demande de changement majeur pour la famille de produits SANYTOL DETACHANT FRESH concerne :

- La modification de la composition, dont l'ajout d'un co-formulant,
- L'ajout de nouveaux emballages commerciaux,
- La modification de l'usage 1 : usage scindé en deux (1.1 et 1.2), la diminution de la dose d'usage et la modification des instructions d'emploi,
- L'augmentation de la durée de conservation de 2 à 3 ans,
- L'ajout d'un fabricant pour un des précurseurs de la substance active.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Évaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du dossier déposé pour cette famille de produits, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

¹ RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2017/1276 DE LA COMMISSION du 14 juillet 2017 approuvant l'acide peracétique produit à partir de tétraacétyléthylènediamine et de percarbonate de sodium en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 2, 3 et 4

² TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n° 528/2012.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

La demande de changement majeur de la famille de produits SANYTOL DETACHANT FRESH a été évaluée par la DEPR. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation consolidé de la famille de produits soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant finalisation et validation par la DEPR.

Les conclusions de l'évaluation présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Les travaux d'évaluation sont présentés de façon exhaustive dans le rapport d'évaluation de la famille de produits. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultations du comité d'experts spécialisé "substances et produits biocides", réuni le 20 avril 2023 et de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

RESISTANCE / RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE / RISQUE VIA L'ALIMENTATION/ RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

La résistance, le risque pour la santé humaine, le risque via l'alimentation et le risque pour l'environnement, liés à l'utilisation des produits de la famille pour les usages revendiqués dans le cadre de cette demande de changement majeur, ont déjà été évalués précédemment. Pour les autres sections, l'évaluation a été revue.

PHYSICO-CHIMIE

Les éléments soumis dans le cadre de cette demande de changement majeur d'autorisation pour l'ajout d'un co-formulant dans la composition et l'ajout d'emballages de la famille de produits SANYTOL DETACHANT FRESH ont été évalués et considérés comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Il conviendra de fournir une étude de stabilité correspondant à la nouvelle formulation dans le cadre du renouvellement d'autorisation.

Compte tenu des éléments fournis, l'extension de la durée de conservation de 2 à 3 ans n'est pas considérée comme acceptable.

Dans le cadre de cette demande de changement majeur, les autres caractéristiques physico-chimiques et l'évaluation des méthodes analytiques n'ont pas été revues.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le cadre de cette demande de changement majeur pour la modification de l'usage 1 et la modification de la composition permettent de conclure que la famille de produits SANYTOL DETACHANT FRESH est efficace contre les bactéries, les levures et les virus, lorsque les produits sont appliqués dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

L'efficacité des produits après 3 ans de conservation n'a pas été démontrée dans les conditions revendiquées.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n° 528/2012 pour la modification revendiquée dans le cadre du changement majeur du produit SANYTOL DETACHANT FRESH a été démontrée.

Les conditions d'emploi sont décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Données requises en post-autorisation

- Il conviendra de fournir au renouvellement de l'autorisation une étude de stabilité des produits correspondant à la nouvelle formulation.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués dans le cadre du changement majeur pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits SANYTOL DETACHANT FRESH :

Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
Bactéries Levures	60 g de produit	Désinfection du linge en combinaison avec un détergent en machine à laver 30°C Temps de contact : 30 min (bactéries, levures, virus enveloppés), 60 min (virus)	Conforme
Virus (incluant H1N1 et coronavirus)	45 à 60 g de produit	Désinfection du linge SANS combinaison avec un détergent en machine à laver 30°C Temps de contact : 30 min (bactéries, levures, virus enveloppés), 60 min (virus)	Conforme

Pour le directeur général, par délégation,
le directeur,
Direction de l'évaluation des produits réglementés

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Les modifications apportées par la demande de changement majeur sont indiquées en italique.

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	SANYTOL DETACHANT FRESH
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit (s)

Types de produit	PT02
------------------	------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	GRUPO AC MARCA S.L.
	Adresse	Avda. Carrilet, 293-297 08907 L'hospitalet de Llobregat Barcelona Espagne
Numéro de demande	BC-NA075086-48	
Type de demande	Demande de modification majeure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	AC Marca Adhesives, S.A.
Adresse du fabricant	Avda. Carrilet, 293-297 08907 L'hospitalet de Llobregat Barcelona Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Poligono Industrial Can Barri. C/Esqueis S/N 08415 Bigues I Riells Espagne

Nom du fabricant	PROCESOS A TERCEROS S.L. (PROCTER)
Adresse du fabricant	Avda. Principal, 37, 08181 Sentmenat Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Avda. Principal, 37, 08181 Sentmenat Espagne

Anses – n° BC-NA075086-48
SANYTOL DETACHANT FRESH

Nom du fabricant	AC Marca Home Care, S.A
Adresse du fabricant	Avda. Carrilet, 293-297 08907 L'hospitalet de Llobregat Barcelona Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Pol. Ind. Can Serra 3 -- Parc.1, 08791 Sant Llorenç d'Hortons Espagne

Nom du fabricant	AC MARCA CZECH REPUBLIC S.R.O.
Adresse du fabricant	Příšimasy 124, 282 01 Český Brod République Tchèque
Emplacement des sites de fabrication	Příšimasy 124, 282 01 Český Brod République Tchèque

Nom du fabricant	Warwick International Groupd Limited (Précurseur TAED)
Adresse du fabricant	Mostyn, Holywell, CH89HE Flinstire Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Mostyn, Holywell, CH89HE Flinstire Royaume-Uni

Nom du fabricant	<i>WeylChem Performance Products GmbH (Précurseur TAED)</i>
Adresse du fabricant	<i>Industriepark Kalle-Albert Kasteler Straße 45 65203 Wiesbaden Allemagne</i>
Emplacement des sites de fabrication	<i>Industriepark Kalle-Albert Kasteler Straße 45 65203 Wiesbaden Allemagne</i>

Nom du fabricant	Zhejiang Jinke Household Chemical Material Co. (Précurseur SPC)
Adresse du fabricant	Hangzhou Bay Fine Chemical Zone, 312369 Shandyu Chine
Emplacement des sites de fabrication	Hangzhou Bay Fine Chemical Zone, 312369 Shandyu Chine

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Acide peracétique généré par réaction in situ du TAED et du SPC
Nom du fabricant	Stockmeier Chemie GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Am Stadtholz 37, S-33609 Bielefeld Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	N.A.*

* La substance active étant générée in situ, elle est produite là où le produit est appliqué.

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Tetraacétyléthylène diamine (TAED) blanc et vert (Premix avec un minimum de 80% de TAED pure)	N,N'-ethane-1,2-diylbis(N-acétylacétamide)	Précurseur	10543-57-4	234-123-8	Technique 15,0	Technique 15,0
					Pure 12,0	Pure 12,0
Percarbonate de sodium (SPC) (Pureté min. 85%)	Percarbonate de sodium	Précurseur	15630-89-4	239-707-6	Technique 30,0	Technique 30,0
					Pure 25,5	Pure 25,5

Les précurseurs réagissent in-situ pour former l'acide peracétique dans le produit biocide.

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide peracétique généralisé par réaction in situ du TAED et du SPC	Acide Peroxyethanoïque	Substance active	79-21-0	201-186-8	6,93*	8,53*

* L'acide peracétique généralisé dépend de la dilution d'utilisation du produit.

2.2. Type de formulation

SG – Granulés solubles dans l'eau

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	META-RCP1
----------------	-----------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	PT02
---------------------	------

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Tetraacétyléthylène- diamine (TAED) blanc et vert (Premix avec un minimum de 80% de TAED pure)	N,N'-éthane- 1,2-diylbis(N- acétylacétamide)	Précurseur	10543-57-4	234-123-8	Technique 15,0	Technique 15,0
					Pure 12,0	Pure 12,0
Percarbonate de sodium (SPC) (Pureté min. 85%)	percarbonate de sodium	Précurseur	15630-89-4	239-707-6	Technique 30,0	Technique 30,0
					Pure 25,5	Pure 25,5

Les précurseurs réagissent in-situ pour former l'acide peracétique dans le produit biocide.

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Acide peracétique généralisé par réaction in situ du TAED et du SPC	Acide Peroxyéthanoïque	Substance active	79-21-0	201-186-8	6,93*	8,53*

* L'acide peracétique généralisé dépend de la dilution d'utilisation du produit.

2.2. Types de formulations

SG- Granulés solubles dans l'eau

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Mentions de danger	H318 Provoque des lésions oculaires graves
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H318 Provoque des lésions oculaires graves
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	<i>Considérant que le produit est destiné à être utilisé seulement par des utilisateurs non professionnels, la phrase P280 déclenchée par la classification Lésions oculaires graves, catégorie 1 – H318 n'est pas nécessaire.</i>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. *Usage # 1.1 – Désinfection du linge en combinaison avec un détergent en machine à laver*

Type de produit	TP2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Le produit est utilisé en combinaison avec un détergent en machine à laver
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus
Domaine(s) d'utilisation	Usage domestique
Méthode(s) d'application	Désinfection en machine à laver
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Machine à laver (<i>lavage principal</i>) : 60 g par lavage (2 cuillères doseuses) (machine de 5 kg et 16 L d'eau) 30°C <i>Bactéries, levures, virus enveloppés : temps de contact 30 minutes</i> <i>Virus : temps de contact 60 minutes</i>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seaux en Polypropylène* : de 450 à 3000 g Seaux en PEHD* : de 450 à 3000 g Sachets refermables (doypack) en PET* : de 450 à 3000 g Sachets en PET/PE** : de 60 à 150 g *Une dosette en PP d'une contenance de 30 g est incluse dans l'emballage **Pas de dosette incluse car les sachets ne seront pas commercialisés et seront conditionnés au prorata du nombre de doses

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ajouter 60 g de produit (2 cuillères doseuses) au détergent habituel et programmer un cycle coton à 30°C (pour une machine à laver standard de 5 kg et 16 L d'eau).
- Le cycle de lavage doit être de 30 à 60 min *en fonction de l'activité désinfectante recherchée.*

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Table 2. Use # 1.2 – Désinfection du linge sans combinaison avec un détergent en machine à laver

Type de produit	TP2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Le produit est utilisé seul
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus
Domaine(s) d'utilisation	Usage domestique
Méthode(s) d'application	Désinfection en machine à laver
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Machine à laver (lavage principal) : machine de 5 kg et 16 L d'eau 30°C Bactéries, levures, virus enveloppés : 45 g par lavage (1,5 cuillères doseuses), temps de contact 30 minutes Virus : 60 g par lavage (2 cuillères doseuses), temps de contact 60 minutes
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seaux en Polypropylène* : de 450 à 3000 g Seaux en PEHD* : de 450 à 3000 g Sachets refermables (doypack) en PET* : de 450 à 3000 g Sachets en PET/PE** : de 60 à 150 g *Une dosette en PP d'une contenance de 30 g est incluse dans l'emballage **Pas de dosette incluse car les sachets ne seront pas commercialisés et seront conditionnés au prorata du nombre de doses

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ajouter 45 g à 60 g (1,5 à 2 cuillères doseuses) de produit et programmer un cycle coton à 30°C (pour une machine à laver standard de 5 kg et 16 L d'eau).
- Le cycle de lavage doit être de 30 à 60 min en fonction de l'activité désinfectante recherchée.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 2 – Désinfection du linge à la main

Type de produit	TP2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus
Domaine(s) d'utilisation	Usage domestique
Méthode(s) d'application	Désinfection du linge à la main Le produit est ajouté directement dans l'eau en prélavage
Dose(s) et fréquence(s) d'application	30 g (1 cuillère doseuse) par lavage (4 L d'eau) 20°C, 30 min (bactéries et levures) 30°C, 60 min (virus)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seaux en Polypropylène* : de 450 à 3000 g Seaux en PEHD* : de 450 à 3000 g Sachets refermables (doypack) en PET* : de 450 à 3000 g Sachets en PET/PE** : de 60 à 150 g *Une dosette en PP d'une contenance de 30 g est incluse dans l'emballage **Pas de dosette incluse car les sachets ne seront pas commercialisés et seront conditionnés au prorata du nombre de doses

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Ajouter 30 g de produit (1 cuillère doseuse) dans 4 L d'eau et laisser tremper 30 à 60 min. Mélanger de temps en temps.
- Rincer abondamment ou laver comme d'habitude.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, etc).
- Les produits sont efficaces sur les virus non enveloppés et les virus enveloppés incluant *les souches additionnelles* Coronavirus 229E (souche représentative d'une épidémie liée à un coronavirus) et Influenza A (souche représentative d'une épidémie liée à un virus grippal H1N1).

5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter le contact avec les yeux.
- Se laver les mains après utilisation du produit.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- Informations au personnel de santé / au médecin:
- Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchets dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 2 ans.
- Ne pas stocker à plus de 35°C.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	SANYTOL DETACHANT DÉSINFECTANT FRESH SANYTOL LESSIVE DÉSINFECTANT FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0032-01-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide peracétique généré par réaction in situ du TAED et du SPC	Acide Peroxyethanoic	Substance active	79-21-0	201-186-8	Min: 6,93 Max: 8,53
Tetraacetythylenedi amine (TAED) blanc et vert (Premix avec un minimum de 80% de TAED pure)	N,N'-ethane-1,2-diylbis(N-acetylacetamide)	Précurseur	10543-57-4	234-123-8	Technique 15,0
					Pure 12,0
Percarbonate de sodium (SPC) (Pureté min. 85%)	Percarbonate de sodium	Précurseur	15630-89-4	239-707-6	Technique 30,0
					Pure 25,5

Nom commercial	SANYTOL DETACHANT DÉSINFECTANT BLANCHISSEUR FRESH SANYTOL LESSIVE DÉSINFECTANT BLANCHISSEUR FRESH				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0032-01-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide peracétique généré par réaction in situ du TAED et du SPC	Acide Peroxyethanoic	Substance active	79-21-0	201-186-8	Min: 6,93 Max: 8,53
Tetraacetythylenedi amine (TAED) blanc et vert (Premix avec un minimum de 80% de TAED pure)	N,N'-ethane-1,2-diylbis(N-acetylacetamide)	Précurseur	10543-57-4	234-123-8	Technique 15,0
					Pure 12,0
Percarbonate de sodium (SPC) (Pureté min. 85%)	Percarbonate de sodium	Précurseur	15630-89-4	239-707-6	Technique 30,0
					Pure 25,5